

Adresse des membres de la société populaire de Valery-sur-Somme (ci-devant Saint-Valery-sur-Somme, Somme), lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres de la société populaire de Valery-sur-Somme (ci-devant Saint-Valery-sur-Somme, Somme), lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 389;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18366_t1_0389_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

venement français ; nous avons senti s'accroître le feu sacré de la liberté qui brûle dans nos cœurs, et nous avons tous juré sur l'autel de la patrie, attachement inviolable à la représentation nationale, haine implacable à toute espèce de tyrans.

Protecteurs de l'humanité, amis des sciences et des arts, vous perfectionnés votre ouvrage, vous mettez la génération présente à même de faire jouir les générations futures du fruit de vos travaux et de votre constance. Un plan d'éducation sagement combiné va sortir de vos mains paternelles, agréez d'avance nos hommages, et notre vive reconnaissance, entendez la postérité vous bénit en disant : un sénat auguste, restaurateur de la liberté de nos pères nous a préparé le bonheur dont nous jouirons à jamais.

Vive la République ! Vive la Convention nationale.

MICHAUD, COQUET, GESLIN
et 40 autres signatures.

3

Les membres composant le conseil général de la commune de Jégun, département du Gers, déclarent qu'ils sont les amis de l'ordre, de la justice et de la vertu et qu'ils vouent à l'exécration publique les modérés, les fanatiques et les égorgés.

Mention honorable, insertion au bulletin (44).

[*Le conseil général de la commune de Jégun à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (45)

Égalité, Liberté, Justice, Fraternité.

Nous saurons épargner l'erreur, et frapper le crime, il y a des gens qui font du bruit pour en faire et du mal sans y rien gagner, et nous aussi nous nous passerons du bruit, mais nous faisons connaître, nous le proclamons à la face en entier du globe terrestre que pour sommer les amis de l'ordre, de la vertu, et de la justice ; que nous vouons en même temps à l'exécration publique et le modéré et le fanatique et l'égorgé que nous n'avons enfin pour ralliement d'autre mot que l'égalité, la liberté, l'unité, l'indivisibilité de la république, et la Convention qui en est la base.

Pères de la patrie, restés ! soyez ferme à votre poste ; et le citoyen vertueux, et l'habitant paisible des chaumières bénira à jamais le libérateur du bonheur de l'espèce humaine.

Vivre libres ou mourir, nous n'avons d'autre devise.

CABALÉ, agent national
et 10 autres signatures.

(44) P.-V., XLIX, 275.

(45) C 324, pl. 1400, p. 5. *Bull.*, 30 brum.

4

Les membres de la société populaire de Valéry-sur-Somme [ci-devant Saint-Valéry-sur-Somme, Somme] applaudissent au décret sur les sociétés populaires et protestent de leur soumission aux lois.

Mention honorable, insertion au bulletin (46).

[*La société populaire de Valéry-sur-Somme à la Convention nationale, le 12 brumaire an III*] (47)

Liberté, Égalité.

Représentans du peuple français,

À la réception de votre décret sur les sociétés populaires, nous nous sommes empressés de former le tableau de nos membres conformément à la loi.

Nous admirons votre énergie et la sagesse des motifs qui vous ont déterminés ; aussi notre respect, notre soumission sans bornes aux lois de nos Législateurs vous sont de bien surs garants de notre éternelle reconnaissance.

Nôtre refrain le plus cher à nos cœurs sera toujours, vive la République, vive la Convention nationale.

SCELLES, secrétaire et 36 autres signatures.

5

Les membres de la société populaire de Vernantois, département du Jura, admirent les principes contenus dans l'Adresse au peuple français et témoignent leur satisfaction d'avoir possédé dans ce département les représentans Besson, Sevestre, Foucher (du Cher) et Pelletier, qui y ont rétabli l'ordre et la tranquillité.

Mention honorable, insertion au bulletin (48).

[*La société populaire de Vernantois à la Convention nationale, s. d.*] (49)

Nous avons entendu la lecture de l'adresse au peuple français, que vous avez décrété : Cette lecture a mérité nos applaudissemens unanimes qui sont le gage de l'adhésion que nous donnons aux principes éternels de justice et de vérité, que la Convention y a manifesté.

Nous avons juré ; et nous vous réitérons le serment que nous avons fait, de ne reconnaître que la Convention, pour centre de toutes les opinions et de tous les pouvoirs ; de nous réunir,

(46) P.-V., XLIX, 275.

(47) C 326, pl. 1422, p. 7. *Bull.*, 29 brum. ; *F. de la Rep.*, n° 60, mention.

(48) P.-V., XLIX, 275.

(49) C 326, pl. 1422, p. 3.